

**Préconisations du C.E. sur les avis des
Personnes.Publiques.Associées.consultés** (L. 1327 / L.1329 ET L. 13210 du code
de l'urbanisme)

Les P.P.A. ont apportés leur avis dans le cadre de la procédure de révision du PLU et ont émis de nombreuses remarques.

Des réponses ont été apportées par Mme ROUSTANG, responsable de l'urbanisme de la commune aidée en cela par le bureau d'étude BEGEAT.

Le Commissaire Enquêteur relève que ces avis sont en très grandes majorité retenus par la municipalité et qu'ils seront intégrés dans la version finale des documents du PLU.

Il demeure cependant quelques préconisations défavorables qui sont intégrées dans les avis du Commissaire Enquêteur.
(Cf. Sous Préfecture - CDPENAF)

TABLEAU DES PRECONISATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

	AVIS	RETOUR MUNICIPALITÉ	AVIS C.E
Sous Préfecture	STECAL Nstb Défavorable	Maintien des dispositions du STECAL Nstb dans le projet des révisions du PLU	L'avis du Sous préfet doit être respecté <u>Nota</u> : Le Commissaire Enquêteur s'est rapproché de a DSIS et de la DDTM (service du risque incendie) émet également un avis défavorable pour cette STECAL Nstb et ses habitations insolites.
	Zone 2 AUB configuration non adaptée	Maintien de cette configuration	Le maître d'ouvrage doit se conformer à l'avis de prudence de la Sous préfecture <u>Nota</u> : La Sous Préfecture de Brignoles n'est pas favorable à l'ouverture dans le futur de cette zone 2 AUB pour accueillir de nouvelles populations. Le Commissaire Enquêteur qui a visité les lieux à 3 reprises estime que l'avis de prudence de la Sous préfecture doit être suivi.
	STECAL AST avis réservé pour gîte	Maintien des dispositions	L'argumentaire du Maître d'Ouvrage est digne d'intérêt et doit être pris en compte.

3
N°E19000090/83 Gérard BONADEI

RTE	Prendre en compte les remarques émises	Compléments liés à la servitude, effectués	Sans objet
UDAP	Respect des diverses préconisations liées au code de l'urbanisme	La municipalité est favorable pour prendre en compte les remarques	Sans objet
ONF	Etude satisfaisante	Sans observation	Sans objet
GRT GAZ	Préconisations diverses	Pris en compte par le MOA	Sans objet
Département	Diverses préconisations	Pris en compte par le MOA	Sans objet
DSTS	Rappel des dispositions concernant la sécurité incendie	Des compléments relatifs à la sécurité incendie seront insérés dans le règlement du PLU	Sans objet
ARS	Avis favorable	Projet du PLU conforme	Sans objet
CDPENAF (DDTM)	Avis favorable sous réserve. Supprimer l'obligation de lisière étagée en zone AF	Maintien la règle de la lisière étagée	L'argumentation du maitre d'ouvrage paraît cohérente. Avis favorable
	Supprimer les HLL en zone A (hors STECAL)	Accord pour supprimer les HLL en zone A	Sans objet
	Durée camping de 5 à 3 mois	Maintien durée 5 mois	L'argumentation du maitre d'ouvrage est cohérente. Avis favorable
	Rédiger une OAP pour la STECAL AST	Pris en compte par MOA	Sans objet
	Supprimer la STECAL Nstb	Maintien de la SETACAL Nstb	L'avis de la CDPENAF doit être respecté NOTA : Idem avis Sous Préfecture
CCI VAR	Avis favorable	Sans objet	Sans objet
Chambre d'Agriculture	Avis favorable sous réserves : • Recommandations sur la lisière étagée • Sur le rapport de présentation • Sur le règlement	L'ensemble de ces recommandations sont prises en compte sauf en ce qui concerne les lisières étagées	Argumentation du maitre d'ouvrage est cohérente concernant les lisières étagées. Avis favorable.
INAO	Avis favorable	Sans objet	Sans objet
SCOT	Avis favorable	Sans objet	Sans objet

Les avis des PPA ont permis de modifier le projet de révision du PLU.
Il demeure des recommandations des P.P.A qui n'ont pas été suivies d'effet (cf le tableau ci-dessus).

e b